

Question écrite de M. Denis Maret (PDC)

A l'attention du Municipal M. Pierre Contat.

La société se doit de tout mettre en oeuvre pour que l'égalité des personnes handicapées soit effective. La possibilité de pouvoir se déplacer en toute sécurité est un impératif, et nous devons trouver des solutions pragmatiques, et faire appel à des structures existantes dans la mesure du possible.

Mes questions sont donc les suivantes :

des bandes podotactiles ont fait leur apparition sur l'Avenue du Crochetan, qui a mandaté ou demandé la pose de ces bandes podotactiles ?

Quel bureau a validé la pose des dites bandes ? Lorsque je parle de bureaux, je parle de bureaux spécialisés.

Toutes les possibilités de mobilités ont-elles été prises en compte avant la pose des dites bandes podotactiles ?

Et qui a payé la pose ?

Je vous remercie pour votre réponse.